

Financer les investissements « bas carbone »  
les rendre rentables, diminuer l'incertitude, éviter les effets d'aubaine

Pour inciter les acteurs économiques, entreprises ou particuliers, à réaliser un investissement qui diminue les émissions de CO<sub>2</sub>, l'Etat peut faire en sorte **1-** que l'on puisse prévoir que cet investissement sera rentable et **2-** que l'on puisse être *suffisamment sûr* de cette rentabilité : l'incertitude freine les décisions<sup>1</sup>.

**Améliorer la rentabilité des investissements bas carbone et diminuer l'incertitude**

Tant que l'on ne stocke pas le CO<sub>2</sub>, un investissement ne peut diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> que s'il diminue la consommation d'énergie fossile. *Sa rentabilité dépend donc du prix à la consommation du fioul, du gaz ou du carburant pétrolier, ou encore du charbon, s'agissant de la production d'électricité.*

On ne peut rien dire de l'évolution des prix mondiaux de ces matières mais l'Etat, avec l'impôt, peut agir sur leurs prix à la consommation. Il peut faire en sorte que ceux-ci augmentent régulièrement selon une trajectoire programmée sur vingt ou trente ans indépendante des prix mondiaux. Il suffirait pour cela d'un impôt dont la valeur serait ajustée en continu en fonction de l'évolution des prix mondiaux. Sur trente ou quarante ans, une augmentation chaque année de 2 c€/litre, 20 €/MWh ou 20 €/m<sup>3</sup> serait suffisante.

C'est donc *le prix à la consommation* du fioul, du gaz et du carburant qui serait en croissance régulière et *non l'impôt CO<sub>2</sub>* comme le recommandent nombre d'économistes qui à mon avis se trompent<sup>2</sup>.

Un impôt CO<sub>2</sub> existe. Il a été créé *en catimini* ; « caché » dans la taxe sur les produits pétroliers, l'ex TIPP. Evoluera-t-il de façon que le prix à la consommation augmente régulièrement ? Ce n'est pas encore certain ! En effet, on ne peut que constater que la baisse récente du prix du pétrole n'a pas été compensée par une augmentation de cet impôt : on est toujours à la veille de futures élections...

**Une aide au financement qui soit efficace et sans effets d'aubaine**

Pour définir ce qu'est un investissement *socialement utile*, il pourrait exister un critère indépendant des prix mondiaux de l'énergie fossile – cf. la note brève n°4. Dommage que l'Etat l'ignore encore !

Tant que les prix à la consommation finale du fioul, du gaz et du carburant n'auront pas assez augmenté, nombre d'investissements socialement utiles ne seront pas rentables. Il est donc légitime que l'Etat leur apporte une aide.

La situation budgétaire étant ce qu'elle est, une idée avancée de plusieurs côtés est d'accorder à ces investissements des « titres CO<sub>2</sub> » qui, reversés aux banques, leur permettraient de consentir des prêts bonifiés. Ces titres seraient censés représenter une « valeur sociale du CO<sub>2</sub> », une « valeur notionnelle » garantie par l'Etat, indépendante de l'évolution des prix mondiaux du pétrole et du gaz.

Alors, de deux choses l'une : comme l'évolution de ces prix est imprévisible (certains nous annoncent une baisse, d'autres une flambée...), ou cette aide publique sera insuffisante et les investisseurs se sentiront grugés, ou elle sera excessive, créant des effets d'aubaine, gaspillage de fonds publics et source d'injustice.

Une aide publique conçue pour que la rentabilité d'un investissement « bas carbone » ne dépende pas des prix à la consommation de l'énergie fossile doit donc elle-même dépendre de ces prix.

Nul doute que cette évidence sera bientôt largement reconnue !

Pratiquement, l'Etat pourrait passer une convention avec les banques pour que celles-ci proposent aux investisseurs un prêt dont les annuités de remboursement, chaque année, ne seraient pas supérieures à la valeur de l'énergie fossile économisée grâce à cet investissement.

Il s'agirait souvent de prêts bonifiés. La bonification serait financée par le produit de l'impôt sur le CO<sub>2</sub>.

Si l'Etat programme une hausse du prix à la consommation indépendante des prix mondiaux, il connaîtra à l'avance le montant de la bonification et il saura que, si la hausse est moindre que prévu, la bonification augmentera ; il sera ainsi fortement incité à respecter la trajectoire sur laquelle il se sera engagé !

Diminuer l'incertitude sur les prix à la consommation de l'énergie fossile, aider les investissements utiles de manière efficace et sans effets d'aubaine, n'est-ce pas là un « bon plan » pour un Etat stratège ?

<sup>1</sup> Le contenu de cette note reprend, en l'actualisant, ce qui est dit dans les « [notes brèves](#) » n°2, 4 et 7.

<sup>2</sup> J'ai essayé d'expliquer aux personnes qui ne sont pas économistes le cheminement qui conduit à cette erreur : « [le prix du CO<sub>2</sub> expliqué aux nuls](#) ». En deux mots : au plan mondial, il existe une « valeur sociale du carbone », VSC, égale au coût des dommages climatiques, donc indépendante des prix de l'énergie fossile. Mais, si une part de cette VSC est incluse dans les prix de l'énergie importée, pourquoi la faire payer, en plus, dans le pays importateur ? Par ailleurs, dès lors que l'Etat s'est donné une limite d'émission, le coût du CO<sub>2</sub> est le coût induit par cette contrainte.